



## Réseau Parentalité du Maine & Loire

# Document de présentation du Réseau & Fonctionnement

*Juin 2016*

### Contact :

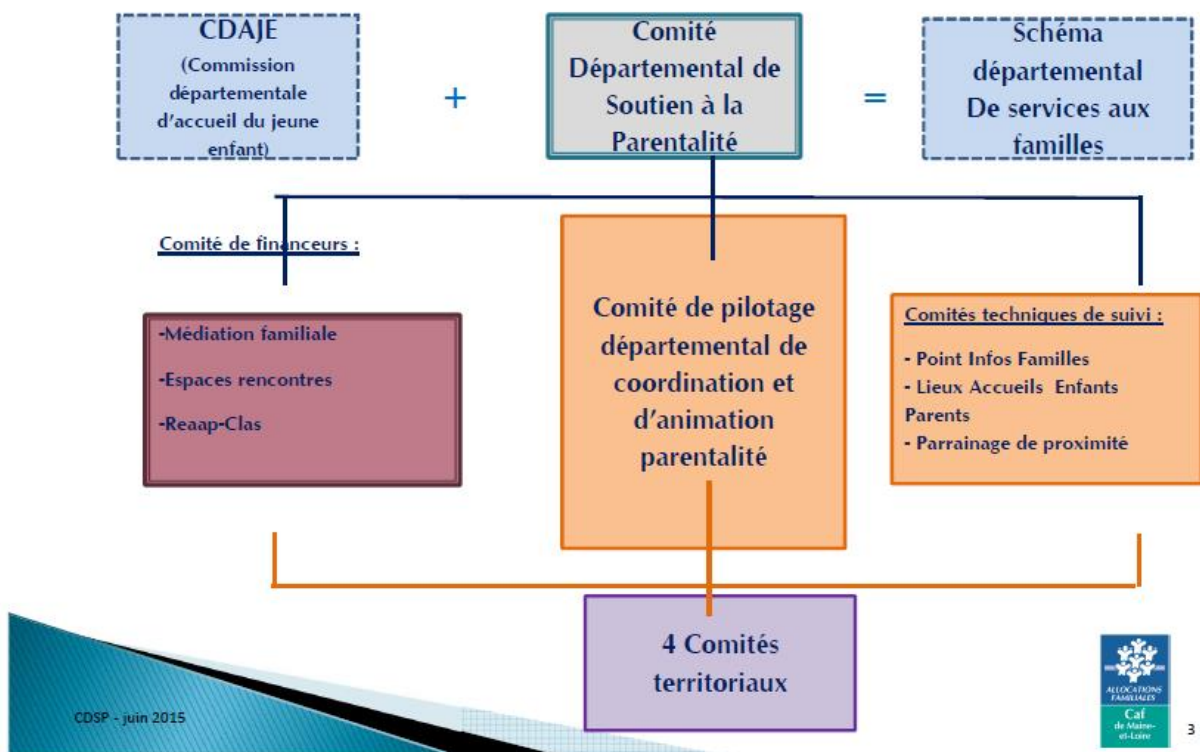
**Maud CESBRON, Animatrice du réseau parentalité**  
Fédération des Centres Sociaux de Maine et Loire et Mayenne  
85 Boulevard Germaine Tillion – 49100 ANGERS  
02 41 23 75 60 ou 06 84 03 86 81  
[maud.cesbron@centres-sociaux.fr](mailto:maud.cesbron@centres-sociaux.fr)

## 1. La définition de la Parentalité selon le comité national de soutien à la parentalité

« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant. »<sup>1</sup>

## 2. La gouvernance de la parentalité en Maine et Loire

A ce jour, l'organisation de la gouvernance de la parentalité est la suivante :



Cette organisation pourra être ajustée suite à l'élaboration prochaine du schéma départemental des services aux familles.

1 CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N°DGCS/SD2C/DPJJ/SAD-JAV/DGESCO/SG-CIV/ DAIC/2012/63 du 7 février 2012 relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité au plan départemental



### 3. Les comités territoriaux et le réseau parentalité

#### 2.A Les comités territoriaux

##### **Les missions des comités territoriaux :**

Il s'agit d'instances larges d'observation, de débat, de réflexion et d'échanges qui ont pour mission :

- Repérer les besoins des familles du territoire
- Analyser les données
- Accompagner les actions territoriales et les évaluer
- Préparer les réunions plénières du réseau
- Informer le comité départemental et proposer des orientations

##### **Les membres des comités territoriaux**

- les professionnels des institutions ou des collectivités dont les missions s'inscrivent dans les domaines de l'enfance, de l'adolescence et de la famille,
- les acteurs locaux dont l'objet direct est le soutien à la fonction parentale
- des parents engagés dans l'organisation ou l'animation d'actions de soutien à la fonction parentale

→ Selon les territoires, les participants au comité territorial sont l'ensemble des membres repérés sur le territoire ou leurs représentants.

##### **Le contenu des réunions des comités territoriaux**

- Une présentation de la structure accueillant la réunion (tournant)
- Un temps de partage d'informations et d'actualité relevant du soutien à la parentalité
- Un temps de travail spécifique visant l'observation et l'analyse des besoins sociaux et de l'offre en matière d'accompagnement des parents (de façon large ou thématisée)

→ Chaque réunion de comité territorial est préparée par l'animatrice du réseau en associant la structure accueillante et un autre membre volontaire.

##### **Les comités territoriaux se réunissent deux à trois fois par an sur chaque territoire :**

- Angers
- Agglomération d'Angers et Loire Layon
- Cholet Mauges
- Loir Segréen
- Baugeois Saumurois

#### 2.B L'animation du réseau

**L'animation de réseau dépasse les seules réunions des comités territoriaux. Elle s'appuie sur un ensemble de rendez-vous et d'outils dans l'objectif de :**

- Améliorer la visibilité et la lisibilité des actions à destination des parents pour les professionnels, les institutions, les élus et les familles
- Améliorer l'orientation des familles vers les actions qui peuvent les concerner
- Développer une offre équitable de soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire
- Optimiser, mutualiser, l'organisation et les ressources



- Accompagner les projets, favoriser l'inter-connaissance et les échanges entre les acteurs du soutien à la parentalité

**Les personnes et les acteurs ainsi concernés par ce réseau sont :**

- Les parents
- Les institutions dont les missions s'inscrivent dans les domaines de l'enfance, de l'adolescence et de la famille : CAF, MSA, Département (MDS et PMI), Education Nationale
- Les collectivités locales (services enfance/famille, programme de réussite éducative, politique de la ville...)
- Les associations de terrain dont l'objet direct est le soutien à la fonction parentale (porteuses d'actions REAAP, CLAS, LAEP, PIF)
- Les associations de terrain à vocation d'animation et possédant une connaissance des parents et de leurs besoins

**Le réseau parentalité s'appuiera sur les démarches et outils suivants :**

→ **Des réunions thématiques et des groupes de travail**

Afin de répondre aux besoins et aux attentes des acteurs locaux en matière d'échanges de pratiques, d'outils et de ressource, d'évaluation partagée des actions de réflexions sur le sens, seront proposées :

✓ **des réunions thématiques**

*Pour approfondir un sujet à partir des pratiques, échanger sur les outils, analyser une problématique spécifique, accompagner des projets.*

✓ **des groupes de travail**

*Pour conduire une action commune, produire des outils, capitaliser les ressources.*

Ces réunions thématiques et groupes de travail pourront se mettre en place à l'échelle territoriale comme à l'échelle départementale. Ils seront proposés et animés par l'animatrice du réseau ou par ses membres. L'ensemble des acteurs du réseau pourront être invités à ces réunions thématiques. Une attention particulière sera accordée à la participation des parents à ces rencontres.

→ **Un rendez-vous départemental**

Afin de fédérer les acteurs, favoriser les croisements entre les territoires, approfondir un sujet, ou encore initier une dynamique sur le département, un rendez-vous du réseau aura lieu chaque année à l'échelle départementale. De forme et de contenu divers ce rendez-vous sera préparé par l'animatrice du réseau avec les partenaires et membres du réseau.

→ **Des outils de communication**

Afin de faciliter l'échange et la diffusion d'informations et d'outils entre les acteurs du réseau, le réseau se dote d'outils de communication adaptés à ces besoins. Ces outils sont conçus de façon concertée avec les acteurs, alimentés par les membres du réseau et modérés par l'animatrice du réseau.

Afin d'informer les parents des différentes actions sur leur territoire, les acteurs du réseau disposent du site [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr).



## 4. Principes de fonctionnement

**Les personnes morales ou physiques souhaitant participer au réseau parentalité du Maine et Loire s'engagent à :**

- Adhérer aux principes définis dans la charte nationale des REAAP
- Aider les parents en prenant appui sur leurs savoir-faire et ressources
- Respecter les principes de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
- Faire des parents les acteurs privilégiés du réseau
- S'inscrire dans une démarche partenariale tant au niveau de la réflexion que du développement des actions menées, et en faire leur évaluation
- Participer à la dynamique de communication et d'échanges de pratiques et d'outils entre les acteurs membres du réseau

## 5. L'animatrice du réseau

Dans le cadre d'une convention signée avec la Caf de Maine-et-Loire, l'animatrice de réseau est embauchée par la Fédération des Centres Sociaux 49/53 et dispose d'un mi-temps pour l'animation du réseau parentalité. Ses missions sont :

✓ **L'accompagnement des porteurs de projet au titre du soutien à la parentalité**

Cet accompagnement prendra la forme d'informations collectives ou de formation. L'animatrice de réseau pourra apporter une aide individuelle aux structures ou groupes de parents dans l'élaboration et la conduite de leurs projets, la recherche de financements, etc.

Cet accompagnement est effectué dans le respect du principe de subsidiarité. Il s'adressera ainsi prioritairement aux acteurs ne disposant pas de ressources à proximité (centres sociaux notamment).

✓ **L'animation du réseau d'acteurs du soutien à la parentalité**

Cette mission se traduit par l'animation des comités territoriaux, de réunions ou groupes thématiques et par l'organisation des rendez-vous départementaux.

✓ **La communication, la capitalisation et la diffusion de l'information auprès des acteurs locaux et des parents**

Cette mission se traduit par la création et l'animation d'outil de communication du réseau (lettre d'information, plateforme web...).

✓ **L'observation et l'évaluation des besoins et des évolutions des problématiques liées à la parentalité**

Cette mission se traduit par la réalisation et la mise à jour d'une cartographie des acteurs et des actions en matière de soutien à la parentalité sur le département et par la capitalisation et la synthèse d'éléments de diagnostic sur les besoins et l'offre dans le champ de la parentalité.



## ANNEXE

# LA CHARTE NATIONALE DES RESEAUX D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Au-delà de susciter les occasions de rencontre et d'échanges entre les parents, Les REAAP ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

Les REAAP mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants. Dans ce cadre, les partenaires du REAAP et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à cette charte s'engagent à :

1. Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...
2. Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
3. Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
4. Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.
5. Respecter dans le contenu et la mise en oeuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
6. S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droits communs intervenant dans l'appui à la parentalité.
7. Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
8. Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.